

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 MAI 2008

Nombre de Conseillers en Exercice : 19 – de Présents : 19- de Votants : 19.

Le vingt deux mai deux mille huit, à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-à-Marcq, s'est assemblé en séance ordinaire à la mairie, après convocation légale faite le seize mai sous la Présidence de M. Daniel CAMBIER.

Étaient Présents : MM CAMBIER CLEMENT VANDENBROUCKE.DUCATILLON. LACHAIER ALDEGHERI DANCOISN BLONDEAU CALLOT PERILLIAT CROHEN MONTOIS TYBERGHEIN
Mmes RAUX LOYEZ-DYRDA.CAUDRELIER. MERLIN. PIETRASZEWSLI.COLLING.

Vote pour élire le secrétaire de séance :

Par un vote unanime, Mme LOYER-DYRDA est élue secrétaire de séance.

I) LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 MAI 2008.

II) ABANDON DU DROIT DE PREEMPTION..

Décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations reçues.

Le conseil municipal prend acte de 2 décisions prises depuis la réunion du 22 mai 2008.

III) SYMIDEME - APPEL D'OFFRE « COVED ».

Une réunion du Symidème s'est réunie pour revoter les membres du bureau. Et le Symidème a effectué un appel d'offre pour déterminer la société qui serait contractée pour ramasser les ordures ménagères : c'est la COVED qui a remporté le marché du ramassage des ordures ménagères.

Le tri sélectif, les encombrants, le balayage et le ramassage des bennes sont effectués pour un montant annuel de 94.383,95 €

De nombreuses personnes non inscrites en mairie profitent et abusent du ramassage des déchets verts qui avaient été mis en place initialement pour les personnes âgées ou les personnes sans moyen de locomotion, en s'inscrivant à la mairie.

Les déchets verts mobilisent 4 personnes, une journée entière. Des sacs floqués de l'emblème de la mairie vont être mis en vente à la mairie et seuls ces sacs seront ramassés.

Vote unanime de ces propositions.

IV) GROUPEMENT DE COMMANDES

« Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels ».

Mise en œuvre de dispositifs d'insertion par l'activité économique.

La communauté de communes du Pays de Pévèle et certaines communes, dont Pont-à-Marcq ont décidé d'œuvrer ensemble en faveur des publics en difficulté par le biais de dispositifs d'insertion par l'activité économique en mettant notamment en place un atelier d'insertion ayant

CYCLONE DE BIRMANIE

La Fondation Rénata en Birmanie fait appel aux municipalités pour une aide aux birmans. Subvention laissée en attente au prochain conseil municipal, dans l'attente que la Birmanie accepte l'aide internationale.

Proposition d'envoyer un courrier pour expliquer notre démarche et la suspension de la subvention pour le moment

VIII) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Chaque année des subventions sont distribuées aux associations de la Commune. M. Laurent LACHAIER explique l'importance d'établir un partenariat, un contact suivi avec les associations (rapport d'activités, cahier des charges...).

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	10.000.00 €
Les Amis Réunis	1.400.00 €
L'Amicale des Anciens Élèves	1.000.00 €
Les Anciens Combattants	900.00 €
Le Club de l'Amitié	900.00 €
CAPA	830.00 €
Jeunesse Sports Culture (JSC)	830.00 €
Judo-Club	900.00 €
Tennis-Club	800.00 €
Basket-Club	880.00 €
Club Cyclo	490.00 €
SOS Marque	510.00 €
Foulées Pont-à-Marcquoises	120.00 €
Aikido	420.00 €
Coopérative Scolaire des maternelles	330.00 €
Coopérative Scolaire des primaires	330.00 €
Scrabble	190.00 €
Ligue contre le cancer	170.00 €
Vivre ensemble	200.00 €
Mutilés du travail	60.00 €
Les jardins populaires	//////////
Illegal Street Car	200.00 €

Une réserve de 500 € est disponible afin d'aider les associations ci-dessous :

Création d'une association maternelles « LOLINAPAM » :	200.00 €
Création d'un club de foot :	100.00 €
Création d'une association de dans (6-12ans) :	100.00 €
Création d'une association de boxe-remise en forme :	100.00 €

Certaines associations prennent à leur charge les cotisations de famille en difficulté financière. En fonction de leur rapport d'activité, les subventions seront revues tous les ans.

M. LACHAIER va mettre en place des contrats d'objectifs et une charte commune à toutes les associations afin de s'établisse un réel partenariat entre les associations et la municipalité.

Toute création d'association se verra attribuée la première année une subvention de 200 euros, subvention qui sera révisée chaque année en fonction du rapport d'activité de l'association.

Vote pour l'ensemble des subventions (sauf Illégal street car) 19 pour.

Vote pour la subvention attribuée à Illegal Street Car : 17 pour 2 contre (MM. BLONDEAU et DANCOISNE).

IX) DENOMINATION DE RUES

M. le Maire informe le conseil de la nécessité de dénommer les rues composant le nouveau lotissement « Les Jardins de la Pléiade », situé rue des Anciens Combattants.

De nombreuses propositions ont été faites et la question a été mise en délibéré.

4 rues doivent être nommées : Rue Aimé Césaire
Rue Mlle Theys
Rue de l'Abbé Valembert
Rue James Hague

La rue James HAGUE va se situer dans la continuité de la rue des Anciens Combattants.

Un nouveau plan de Pont-à-Marcq va ainsi pouvoir être déposé et un fascicule explicatif sera remis aux Pont-à-Marcquois.

Vote unanime du conseil.

X) DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA DEFENSE ET DE SECURITE CIVILES.

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un conseiller municipal.

Par un vote unanime à main levée, les membres du conseil désignent :

Monsieur Germain DANCOISNE
3 rue Jude Blanckaert 59710 PONT-à-MARCQ

XI) DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LE CIMETIERE COMMUNAL.

Vu l'installation du conseil municipal en date du 22 mars 2008 ;

XIII) LOGEMENT DE LA POSTE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 10 avril dernier dans laquelle il a fixé le loyer de Mme AVRIN pour une période allant du 1^{er} octobre 2007 au 30 avril 2008 pour un montant de 500 €

L'assurance de l'intéressée recouvrait le loyer jusqu'au 1^{er} mai 2008, jour de son déménagement initialement prévu.

Or, on constate à ce jour, que celle-ci est toujours dans le logement, et qu'il y a lieu de prolonger son bail du 1^{er} au 31 mai 2008 pour un montant de 500 €.

XIV) LOCATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION AUX ECOLES.

Ce logement est vacant. Monsieur le Maire propose de l'attribuer à un employé municipal. À compter du 1^{er} juillet 2008.

Le loyer sera conformément à la loi fixé après l'avis des domaines pour un montant de 411,53 € sans les charges.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un contrat de location avec un état des lieux sera établi pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2011.

L'intéressé devra verser une caution de 800 € avant l'entrée dans lieux et de nous remettre l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

D'autre part, les loyers seront prélevés le 5 de chaque mois .

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour louer le logement et autorise son Maire à signer le contrat de bail.

XV) SUBVENTION BAFA.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de faire passer une formation BAFA au personnel communal pour l'encadrement de nos structures (centre de loisirs, garderie).

La municipalité pourra de la même façon contribuer au financement du BAFA des jeunes de la commune de Pont-à-Marcq en difficulté financière.

En contrepartie, il ou elle devra se tenir à la disposition de la municipalité pendant plusieurs années.

Vote unanime du Conseil.

XVI) TARIFS DES CONCESSIONS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cimetière communal, il n'existe pas de concession d'une place.

Aussi, il demande de voter les tarifs et d'appliquer les montants selon le tableau ci-dessous :

Type de concession	Tarifs proposés
Concession 100 ans – 1 place -	300 €
Concession 50 ans – 1 place	200 €
Concession 30 ans - 1 place	90 €

En ce qui concerne les cuves 1 place ou 3-4 places, elles doivent être achetées directement au fournisseur (la mairie pourra communiquer les coordonnées).

Il n'existe pas de caveau d'attente au cimetière.

Un administré de la commune a acquis en 1999 une concession 1 place. Qu'il souhaite revendre à la mairie, pour faire l'achat d'une concession 3 places, donc Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de racheter celle-ci pour en faire un caveau d'attente.

Il informe également le souhait d'installer un ossuaire (le premier existant étant complet).

Par un vote unanime à main levée, le conseil accepte ces propositions.

XVII) CONTRATS DIVERS.

Monsieur le Maire propose divers contrats à conclure pour les prochaines festivités.

- Défilé animé par le Carnaval de Dunkerque « Bienvenue Tisotes » :
Pour 1.700.00 € (avec les lampions pour la retraite aux flambeaux).
- Feu d'artifices de 38 mn musique et feu (même somme que l'année 2007) : 7.000.00 €
- Orchestre qui va animer le bal : ATLANTIS, musique des années 70-80 : 1.500.00 €

La buvette sera tenue par une association tirée au sort.

Par un vote unanime le Conseil accepte la signature de ces contrats.

XVIII) DECHETS VERTS ET DECHETTERIE

Monsieur le Maire informe le conseil, que par une note de service le personnel communal sera informé que seuls les sacs floqués et réutilisables, ainsi que les fagots ne pourront être ramassés.

Achetés 13 €, les sacs floqués de l'emblème de la mairie et réutilisable seront vendus 5 € pièce.

Les personnes intéressées par cette collecte devront préalablement s'inscrire en mairie.

DECHETTERIE.

La déchetterie, étant hors norme est en cours de révision.

Le dépôt de peinture et de tôle éternit a été interdit, la municipalité n'étant pas habilitée à les prendre.

Le conseil unanime accepte ces conditions.

XVIII) DOTATION POUR LES FOURNITURES ET MATERIEL SCOLAIRES.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'attribuer une dotation pour les fournitures et le matériel scolaire pour les écoles maternelle et primaire pour la rentrée scolaire 2008/2009.

Une somme de 28 € sera allouée à chaque établissement scolaire. Une augmentation de 3 € qui recouvre les fournitures et l'utilisation de manuels.

Si tous les manuels scolaires devaient changer suite à un changement de programme, la mairie donnerait une dotation exceptionnelle.

Vote unanime du conseil.

XX) TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS « Juillet et Août 2008 ».

Monsieur le Maire présente les tarifs des services proposés pour les centres de loisirs de Juillet et Août 2008.

TARIFS CENTRE DE LOISIRS JUILLET 2008
DU 7 AU 30 JUILLET 2008 – 17 JOURS

	QF 1 Inférieur ou égal 500	QF 2 De 501 à 793	QF 3 De 794 à 1102	QF 4 Supérieur 1102	QF 5 extérieurs
TARIFS A LA SEMAINE :					
1^{ère} semaine :					
- 5 JOURS 1 ^{er} enfant	11.75	20.00	23.50	28.50	44.10
- 5 JOURS 2 ^e et 3 ^e enfants	8.20	13.20	16.75	20.00	33.85
2^{ème} semaine :					
- 4 JOURS 1 ^{er} enfant	9.40	16.00	18.80	22.80	35.20
- 4 JOURS 2 ^e et 3 ^e enfants	6.60	10.60	13.40	16.00	27.00
3^{ème} semaine :					
- 5 JOURS 1 ^{er} enfant	11.75	20.00	23.50	28.50	44.10
- 5 JOURS 2 ^e et 3 ^e enfants	8.20	13.20	16.75	20.00	33.85
4^{ème} semaine :					
- 3 JOURS 1 ^{er} enfant	7.10	12.00	14.20	17.20	26.50
- 3 JOURS 2 ^e et 3 ^e enfants	5.00	8.00	10.10	12.00	20.30
TARIF POUR LES 4 SEMAINES :					
-17 JOURS 1 ^{er} enfant	40.00	68.00	80.00	97.00	150.00
-17 JOURS 2 ^e et 3 ^e enfants	28.00	45.00	57.00	68.00	115.00

TARIFS CENTRE DE LOISIRS AOUT 2008
DU 4 AU 27 AOUT 2008 - 17 JOURS

	QF 1 Inférieur ou égal 500	QF 2 De 501 à 793	QF 3 De 794 à 1102	QF 4 Supérieur 1102	QF 5 extérieurs
TARIFS A LA SEMAINE :					
1^{ère} semaine :					
- 5 JOURS 1 ^{er} enfant	11.75	20.00	23.50	28.50	44.10
- 5 JOURS 2 ^e et 3 ^e enfants	8.20	13.20	16.75	20.00	33.85
2^{ème} semaine :					
- 4 JOURS 1 ^{er} enfant	9.40	16.00	18.80	22.80	35.20
- 4 JOURS 2 ^e et 3 ^e enfants	6.60	10.60	13.40	16.00	27.00
3^{ème} semaine :					
- 5 JOURS 1 ^{er} enfant	11.75	20.00	23.50	28.50	44.10
- 5 JOURS 2 ^e et 3 ^e enfants	8.20	13.20	16.75	20.00	33.85
4^{ème} semaine :					
- 3 JOURS 1 ^{er} enfant	7.10	12.00	14.20	17.20	26.50
- 3 JOURS 2 ^e et 3 ^e enfants	5.00	8.00	10.10	12.00	20.30
TARIF POUR LES 4 SEMAINES :					
-17 JOURS 1 ^{er} enfant	40.00	68.00	80.00	97.00	150.00
-17 JOURS 2 ^e et 3 ^e enfants	28.00	45.00	57.00	68.00	115.00

Ces tarifs sont identiques que l'année 2007 augmentée au pro rata du nombre de jours, soit 17 jours au lieu de 15 en 2007.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures 30.

1 / 1